



## PROJET SALF

# Rapport d'activités Février 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

### Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	3
3 Légal.....	3
4 Media.....	5
5 Management.....	5
6 Relations extérieures.....	6
7 Conclusion.....	7

## Points principaux

- Suite à l'arrestation du Lundi 22/01/17 par les forces de défense et de sécurité de l'aéroport LLS de Dakar, appuyées par la Direction des Eaux et Forêt et le projet SALF et l'interpellation de Diego Barahona Lopez et de Jesus Othero Lopez. 2 trafiquants d'oiseaux Internationaux de nationalité espagnole qui s'acheminaient vers Madrid en possession illégale de 500 oiseaux vivants de 14 espèces différentes, dissimulés très professionnellement dans 4 valises de soute pour une valeur internationale estimée à 14 millions de francs CFA. Décision du tribunal a été rendue le 01 février 2017 et déclaré coupable et condamné les sieurs Lopez à 3 mois de prison avec sursis et réservé les intérêts de la partie civile, pas de dommages et intérêts à verser. Suite à cette faible peine le Ministère public a fait appel de la décision le 15/02/17.
- Meeting avec Mr le Président de la cellule Environnement de l'Assemblée Nationale. Un partenariat entre SALF et la cellule environnement parlementaire est décidé. Une formation pour 12 députés et 12 élus locaux aura lieu Mars 2017 avec comme objectif de sensibiliser à la criminalité faunique et d'obtenir plus de vigilance de la part de Mr le Ministre de la Justice, ses magistrats dans l'application de la loi, la sévérité des peines et la tolérance zéro dans le traitement des cas de criminalité faunique.
- Meeting avec le Service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France pour établir le programme de formation 2017 des forces de défenses et de sécurité et poursuivre les contrôles contrebande faunique avec la CAAT à l'aéroport International de Dakar.
- Meeting avec le service Régional des Douanes de l'Ambassade de France, dans le cadre d'une collaboration effective en 2017 entre les douanes françaises et SALF. Evaluation des besoins de formation pour les douanes Sénégalaises en 2017.
- Suivi et fin de la mise en conformité de WARA avec les institutions sociales. L'ONG est à jour de toutes ses obligations sociales.
- Dans le cadre des échanges internes du réseau EAGLE, du partage de compétences, d'expériences et de renforcement des capacités des activistes du réseau, Cécile Bloch l'assistante de Coordination a rejoint le projet LAGA Cameroun du 19/02/17 au 03/03/17 dans l'objectif de prendre le poste de Coordinateur SALF en Mars 2017. La directrice et coordinatrice SALF s'est rendu 15 jours en Guinée Conakry dans le cadre du suivi de l'affaire Sidibé.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	<b>20</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>00</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>20</b>

- **20** enquêtes ont été réalisées durant le mois de février 2017 dans **2** régions et portaient sur des espèces partiellement protégées.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>0</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>0</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>0</b>

**0** opération a eu lieu :

## 3 Légal

### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<b>01 audience et délibéré tribunal de Dakar Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego</b>
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<b>00</b>
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>0</b>
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	<b>02 Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego</b>

- **1** audience s'est tenue ce mois-ci au Tribunal d'Instance de Dakar avec **02** présumés trafiquants poursuivis. Zéro (**0**) trafiquant sous contrôle judiciaire. **02** décisions de justice au Mois de Janvier.

Arrestation	Le 23 janvier :02 arrestations
Audition	Le 23 janvier :02 auditions
Garde à vue	Le 22 janvier
Déferrement	Le 25 janvier
Retour de Parquet	non
Nouveau déferrement	non
Mandat de Dépôt	Le 25 janvier
Transaction	Non
Première audience	27 janvier audience de plaidoiries/ Mise en délibéré pour décision être rendue le 30/01/20167; reporté au 01/02/17
Dernière audience	01/02/17 audience de délibéré : A ce jour, <b>le Tribunal d'Instance de Dakar le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Reçoit la constitution de la partie civile</b></li> <li>- <b>Déclare Coupables les 2 trafiquants;</b></li> <li>- <b>les condamne à 3 mois avec sursis ;</b></li> <li>- <b>Garde une réserve sur les dommages et intérêts.</b></li> </ul>
Total jours en détention	Interpelés le 22/01/17 puis Arrêtés le 23/01/2017 les sieurs Lopez et Lopez ont fait à la date du 01/02/2017 <b>DIX (10) jours de détention ;</b>

- Pour ce mois de janvier 2017, à la date du 22/01/17, deux trafiquants (Lopez O Jesus ET Lopez Barahona Diego) d'espèces animales partiellement protégées ont été interpellés, puis le 23/01/17 arrêtés en possession de 500 oiseaux de 14 espèces différentes pour valeur estimée à treize millions de francs CFA ( 13.000.000) FCFA ; Gardés à vue à la même date, ils font l'objet d'audition à la matinée du 23/01 et ont été déférés au parquet du tribunal de Dakar le 25/01/17 qui les a placé sous mandat de dépôt le même jour et confié à la Prison central de Dakar.
- A la première audience du 27/01/17, les prévenus ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. L'avocat du projet, après avoir donné au tribunal une leçon sur la criminalité, démontré l'intention coupables de ces trafiquants internationaux avec leur modus operandi très professionnel qui leur permettent de passer de grandes quantités d'oiseaux (500) dissimulés dans seulement 4 valises de soute, le caractère répétitif de ce trafic avec 3 allés/retour au Sénégal en 3 mois pour des courts séjours inférieurs à 4 jours sur le territoire national et que l'un des prévenus a déjà été interpellé à l'aéroport de Lima au Pérou pour les mêmes faits, a demandé la peine ferme avec des dommages et intérêts à 1 million de Franc FCFA. Le Procureur audiencé à quant à lui réclamé une peine de prison ferme de 2 mois.

Le Président a mis l'affaire en délibéré pour décision être rendue le 29/01/17. Mais un renvoi de délibéré est connu dans la matinée du 29/01 et le délibéré est rendu le 01/02/17.

A cette date, le Tribunal d'Instance de Dakar, vide son délibéré comme suit : « **le tribunal statuant publiquement et contradictoirement déclare les prévenus :**

- **Coupables du délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces partiellement protégées.**
- **les condamne à 3 mois avec sursis**
- **Le tribunal se réserve les dommages et intérêts.**

- Suite à cette faible peine le Ministère public a fait appel de la décision le 15/02/17.

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>0</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le département média de SALF a produit **0** pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont **0** pièce télévision, **0** pièce radio, **0** pièces internet et **0** pièces presse papier.

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>0</b>
Nombre de media en test	<b>0</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>0</b>
Nombre de comptable en test	<b>0</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	<b>0</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>1</b>

- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises. Dépôt de tous les contrats de travail et conventions de stage à l'inspection du travail et validation de tous les contrats et convention et obtention des numéros identification IPRES et CSS et DGID.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays.
- Meeting avec Mr le Président de la cellule Environnement de l'Assemblée Nationale. Un partenariat entre SALF et la cellule environnement parlementaire est décidé. Une formation pour 12 députés et 12 élus locaux aura lieu Mars 2017 avec comme objectif de sensibiliser à la criminalité faunique et d'obtenir plus de vigilance de la part de Mr le Ministre de la Justice, ses magistrats dans l'application de la loi, la sévérité des peines et la tolérance zéro dans le traitement des cas de criminalité faunique.
- Meeting avec le Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France pour établir le programme de formation 2017 des forces de défenses et de sécurité et poursuivre les contrôles contrebande faunique avec la CAAT à l'aéroport International de Dakar.
- Meeting avec le service Régional des Douanes de l'Ambassade de France, dans le cadre d'une collaboration effective en 2017 entre les douanes françaises et SALF. Evaluation des besoins de formation pour les douanes Sénégalaises en 2017.
- Suivi et fin de la mise en conformité de WARA avec les institutions sociales. L'ONG est à jour de toutes ses obligations sociales.
- Dans le cadre des échanges internes du réseau EAGLE, du partage de compétences, d'expériences et de renforcement des capacités des activistes du réseau, Cécile Bloch l'assistante de Coordination a rejoint le projet LAGA Cameroun du 19/02/17 au 03/03/17 dans l'objectif de prendre le poste de Coordinateur SALF en Mars 2017. La directrice et coordinatrice SALF s'est rendu 15 jours en Guinée Conakry dans le cadre du suivi de l'affaire Sidibé.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		03	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
1			2

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  1. Mr le Président de la Cellule Environnement de l'Assemblée Nationale
  2. Mrs les responsables régional des Douanes Françaises à l'Ambassade de France
  3. Mr le Commandant en charge du Service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France

## **7 Conclusion**

- Le mois de février est marqué par une nouvelle application de peine trop faible avec cette fois ci le cas des 2 espagnols Lopez Otero et Barahona et la saisie de 500 oiseaux de contrebande. Par la poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA. L'absence de l'assistante de coordination en formation dans le réseau EAGLE. Le renforcement de la collaboration se poursuit positivement avec nos soutiens extérieurs tels que les ambassades partenaires de SALF et les rencontres de nouveaux partenaires tels que les services des douanes Françaises et l'Assemblée Nationale. Des recrutements d'activistes auront lieu dans les 2 mois prochain à venir.